

EarlyLearn - Passage de l'ACS au DOE : Services de garde d'enfants en milieu familial

Notre vision : Reconnaisant les contributions essentielles des services de garde d'enfants en milieu familial, le Département de l'Éducation (Department of Education - DOE) considère les prestataires de services de garde d'enfants en milieu familial comme des professionnels respectés et estimés au sein du système d'éducation et de la petite enfance de la Ville de New York. Le DOE cherche à soutenir et à renforcer les points forts des services de garde d'enfants en milieu familial en tant que programmes de la naissance jusqu'à l'âge de cinq ans favorisant des relations continues et adaptées, consolidant l'apprentissage précoce, développant la résilience, et jetant les bases de tout apprentissage futur.

Le transfert d'EarlyLearn de l'ACS au DOE, en quoi cela consiste-t-il ?

- Les programmes EarlyLearn destinés aux enfants depuis la naissance jusqu'à l'âge de cinq ans seront désormais gérés par le DOE afin de créer un système plus solide d'éducation et de la petite enfance dans la Ville de New York.
- Cette transition comprend les programmes EarlyLearn basés dans des centres, les Réseaux de services de garde d'enfants en milieu familial (Family Child Care Networks - FCC) et leurs prestataires affiliés. Le DOE maintiendra la structure du réseau des services de garde d'enfants en milieu familial.
- Tous les contrats EarlyLearn seront transférés au DOE en juillet 2019. Les termes des contrats restent identiques et prendront fin le 30 juin 2020.

Que se passera-t-il après 2019 ?

- Le DOE passera un marché pour les services allant de la naissance jusqu'à l'âge de cinq ans qui commencent en juillet ou en septembre 2020 à l'aide de trois demandes de propositions séparées (Requests for Proposals - RFP) :
 - RFP pour services de la naissance à l'âge de cinq ans : Journée scolaire/année scolaire & Journée prolongée/année prolongée (programmes basés dans des centres et services de garde de groupe d'enfants en milieu familial (Group Family Day Care - GFDC) ;
 - RFP pour services Head Start/Early Head Start (programmes basés dans des centres) ; et
 - RFP pour Réseaux de services de garde d'enfants en milieu familial (Réseaux affiliés aux prestataires de services de garde d'enfants et de groupe d'enfants en milieu familial).
- Les RFP pour des services de la naissance à l'âge de cinq ans et des services Head Start/Early Head Start ont été publiées en mars 2019 et sont accessibles en ligne via HHS Accelerator. Le DOE prévoit de publier les RFP pour les Réseaux de services de garde d'enfants en milieu familial au printemps 2019.

Qui peut faire une RFP pour les Réseaux de services de garde d'enfants en milieu familial ?

- Les **prestataires** de services de garde d'enfants en milieu familial affiliés à un réseau **n'ont pas** besoin de faire une RFP.
- Les **réseaux** de services de garde d'enfants en milieu familial devront faire une RFP pour Réseaux de services de garde d'enfants en milieu familial afin de continuer leurs contrats avec la Ville pour les services suivants :
 - 3-K pour Tous
 - Créneaux de garde d'enfants (journée prolongée/année prolongée) pour nourrissons, tout-petits et enfants de 3 ans
- Les prestataires de FCC devraient discuter avec leurs réseaux pour en savoir plus sur les services pour lesquels ils font une demande.

Quels sont les critères pour les prestataires de services de garde d'enfants en milieu familial en ce qui concerne les 3-K ?

- Vous devez être affilié(e) à un Réseau FCC.
- Soit le prestataire sur place est identifié sur la licence/le registre et/ou l'assistant(e) doit posséder au minimum un diplôme en développement de l'enfant (Child Development Associate).

Si je suis prestataire en services de garde de groupe d'enfants en milieu familial (GFDC), quelles sont mes options ?

- Les GFDC peuvent choisir de s'affilier à un réseau ou peuvent faire une demande de contrat direct avec le DOE.
- Si vous souhaitez **vous affilier à un réseau** :
 - Vous n'avez pas à faire une demande de RFP.
 - Vous pouvez accueillir des enfants d'âges différents (nourrissons, tout-petits, enfants de 3 ans).
 - Vous pouvez proposer les services suivants :
 - 3-K pour Tous (CDA exigé)



- Services de garde d'enfants (journée prolongée/année prolongée) pour nourrissons, tout-petits et enfants de 3 ans
 - Il n'est pas nécessaire d'avoir un(e) enseignant(e) certifié(e) dans votre équipe
- Si vous souhaitez faire une demande de **contrat direct avec le DOE** :
 - Vous devez faire une demande de RFP pour services de la naissance jusqu'à l'âge de cinq ans avant le 5 juin 2019 (voir les ressources ci-dessous).
 - Vous ne pouvez accueillir qu'un seul groupe d'âge : enfants de 3 ans ou de 4 ans.
 - Vous pouvez proposer les services suivants :
 - Services par journée scolaire et année scolaire pour les enfants de 3 ou 4 ans
 - Services par journée et année prolongées pour les enfants de 3 ou 4 ans
 - Vous devez avoir un(e) enseignant(e) certifié(e) dans votre équipe.
 - Vous êtes considéré(e) comme un programme basé dans un centre et vous devez répondre aux exigences décrites dans le Manuel des politiques pour les services 3-K pour Tous et Pré-K pour Tous.



Et si je veux m'affilier à un réseau qui n'a pas de contrat attribué avec le DOE ou qui n'a pas le type de services que je veux proposer ?

- Vous pouvez contacter un autre réseau qui a un contrat pour les services que vous souhaitez proposer et chercher à vous affilier à ce dernier.
- L'Équipe de soutien aux services de garde d'enfants en milieu familial du DOE peut vous aider à entrer en contact avec d'autres réseaux.

Que dois-je faire si une organisation me propose de payer pour que je m'affilie à leur réseau ou qu'elle soumette une RFP pour moi ?

- Les réseaux ne devraient pas vous demander de l'argent pour vous affilier à eux.
- Les organisations ne peuvent pas vous garantir des places en échange d'argent.
- Contactez l'Équipe de soutien aux services de garde d'enfants en milieu familial du DOE pour connaître vos différentes options.

Où puis-je en apprendre plus sur les RFP ?

- Rendez-vous sur schools.nyc.gov/provideearlychildhood pour trouver des ressources importantes en vue de la période de soumission des RFP. Envoyez un e-mail à PreKRFP@schools.nyc.gov si vous avez des questions.
- Toutes les demandes doivent être soumises en ligne via HHS Accelerator. Pour en savoir davantage sur l'accès à HHS : schools.nyc.gov/provideearlychildhood.

Quels sont les soutiens proposés par le DOE ?

Les programmes FCC recevront des soutiens des Réseaux FCC et du personnel du DOE pour faire progresser : (1) les relations adaptées et des expériences positives pour les enfants ; (2) des programmes basés sur l'exploration et le jeu pour des âges différents ; (3) les facteurs de protection dès le plus jeune âge pour renforcer la résilience.

Les réseaux recevront :

- Des visites de soutien sur place et des sessions de formation professionnelle en personne pour les leaders de réseaux, le personnel et les prestataires
- Des ressources pédagogiques interdisciplinaires et des soutiens à l'implication des familles
- Des soutiens administratifs

Pour toute question, veuillez contacter l'Équipe de soutien aux services de garde d'enfants en milieu familial sur fccsupportteam@schools.nyc.gov.

